

Délibération N° 2020-51

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 18 septembre 2020,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment ses articles L712-2 et L712-3 ;
Vu le Code de la commande publique ;
Vu les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;

Prend la délibération suivante :

OBJET : Approbation du lancement et de la signature de marchés publics

Le Conseil d'administration approuve, au regard des descriptifs joints en annexe, le lancement et la signature des marchés publics suivants :

- Fabrication, fourniture et pose d'une nouvelle signalétique extérieure et intérieure et dépose de la signalétique existante sur les deux campus de l'Université Lumière Lyon 2,
La présente délibération est approuvée à la majorité des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 29
Quorum : 15
Présents et représentés : 17
Dont :
Pour : 15
Absentions : 2

- Abonnements à revues et publications.
La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Membres en exercice : 29
Quorum : 15
Présents et représentés : 17

Fait à Lyon, le 21 septembre 2020

La Présidente de l'Université Lyon 2


Nathalie DOMPNIER



La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.